

Jeudi 5 avril 2018 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 27/03/2018, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BARBA**, Maire.

Présents : BARBA Thierry, BRIANCON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, BAUME Jacqueline, MIKOLAJEK François, MARIZY Christian, BRIE Ludovic, JEANNIOT Pascal, DELBART Michel, GOHIEZ Joël, JAHYER Dominique.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : CHARTON Régis à BRIE Ludovic

Absente : PUPPINI Sandrine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Votants : voir délibération

Pour mémoire, **documents remis aux membres du Conseil Municipal** : avec la convocation : en début de séance :

- Détail chiffré du compte administratif 2017 du budget commune,
- Détail chiffré du compte administratif 2017 du budget annexe développement commercial,
- Détail chiffré du budget 2018 du budget commune,
- Détail chiffré du budget 2018 du budget annexe développement commercial.

Compte administratif 2017 : Budget principal de la commune

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de **Mr Thierry Briançon, premier adjoint**, délibérant sur le compte administratif **de l'exercice 2017, dressé par Thierry BARBA, maire**, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2017	406 576.50 €
Dépenses de fonctionnement 2017	<u>329 333.60 €</u>
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	77 243.00 €
Résultats antérieurs reportés	<u>258 581.42 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/2017 – Résultat à affecter	335 824.42 €

Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2017	191 320.43 €
Dépenses d'investissement 2017	<u>402 642.01 €</u>
Résultat de l'exercice –Déficit d'investissement	- 211 321.58 €
Résultats antérieurs reportés	<u>27 584.35 €</u>
Déficit de la section d'investissement	- 183 737.23 €

Restes à réaliser 0 €

Sous la présidence de **Mr Thierry Briançon, premier adjoint**, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion dressé par le Trésorier d'Hermonville.

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Unanimité des votants (le maire s'est retiré au moment du vote)

Affectation du résultat de l'exercice 2017 : Budget principal de la commune

(sans reprise anticipé et après vote du Compte administratif 2017)

Inscription des « Restes à Réaliser » 2017.

Décisions relatives au Budget Primitif 2018.

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 5 avril 2018, le compte administratif 2017, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 335 824.42 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de :	}	Présentant un résultat de financement s'élevant à :
-183 737.23 €		
Un solde de restes à réaliser de :	}	Entrainant un besoin de financement
0 €		

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sur proposition du maire, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

- ❑ **Affectation en réserve au compte 1068 :** 183 737 €
- ❑ **Report en recettes de fonctionnement au compte 002 :** 152 087 €

L'assemblée indique qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2018 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

- ❑ **Report en dépenses d'investissement au compte 001 :** 183 737 €

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2017 n'ont un caractère indicatif et seront confirmées dans un prochain budget primitif (le compte administratif ayant pu être voté avant celui-ci).

Fixation des taux d'impôts communaux 2018

Comme l'an passé, les taux restent identiques.

Rappel de la délibération de 2017 : « Afin de lisser la fiscalité, la communauté urbaine « Grand Reims » a prescrit aux communes d'augmenter ses taux d'impôts communaux en 2017. Le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » perçu ne sera pas conservé par la commune mais sera reversée au Grand Reims. ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, **à l'unanimité,**

En conséquence, et compte tenu des éléments notifiés (état 1259),

Il sera inscrit au budget primitif 2018 :

_____ :

Taxe	Base	Taux Cnal	Produit
TH, Taxe habitation	503 300	13.47%	67 795
FB, Foncier Bâti	428 300	23.23%	99 494
FNB, Foncier Non Bâti	40 500	16.47%	6 670
CFE, Contribution Foncière Entreprises	0		

+ taxe additionnel FNB (montant communiqué, état 1259) : 0 € soit **173 959 €, c/73111**

Toutefois, compte tenu du **reversement FNGIR** (**dépense** fonctionnement !) de : 13 510 €
Et de la neutralisation fiscale reversée au Grand Reims (**dépense** fonctionnement !) de : 96 998 €

Le montant réel perçu, au titre des impôts communaux, n'est que de : **63 451 € !**

Budget primitif 2018 : Budget principal de la commune

Le Budget Primitif 2018 se résume comme suit :

- Section investissement : 340 937 €
- Section fonctionnement : 520 302 €

Unanimité

Compte administratif 2017 : Budget annexe Développement Commercial

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de **Mr Thierry Briançon, premier adjoint**, délibérant sur le compte administratif du budget annexe développement Commercial **de l'exercice 2017, dressé par Thierry BARBA, maire**, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2017	40 843.87 €
Dépenses de fonctionnement 2017	<u>9 073.26 €</u>
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	31 770.61€
Résultats antérieurs reportés	<u>1507.94 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/2017 – Résultat à affecter	33 278.55 €

Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2017	1 900.00 €
Dépenses d'investissement 2017	<u>41 068.04 €</u>
Résultat de l'exercice –Déficit d'investissement	-- 39 168.04 €
Résultats antérieurs reportés	<u>34 575.00 €</u>
Déficit de la section d'investissement	- 4593.04 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 000 €

Sous la présidence de **Mr Thierry Briançon, premier adjoint**, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion dressé par le Trésorier d'Hermonville.

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Unanimité des votants (le maire s'est retiré au moment du vote)

Affectation du résultat de l'exercice 2017 : Budget annexe Développement Commercial

(sans reprise anticipé et après vote du Compte administratif 2017)

Inscription des « Restes à Réaliser » 2017.

Décisions relatives au Budget Primitif 2018.

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 5 avril 2018, le compte administratif 2017 du Budget annexe Développement Commercial, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 33 278 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de :	}	Présentant un résultat de financement s'élevant à :
- 4593.04 €		
Un solde de restes à réaliser de :	}	Entrainant un besoin de financement
-1 000.00 €		

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sur proposition du maire, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

- ❑ **Affectation en réserve au compte 1068 : 5 593.04 €**
- ❑ **Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 27 686 € €**

L'assemblée indique qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2018 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

- ❑ **Report en dépenses d'investissement au compte 001 : 5 593 €**

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2018 n'ont un caractère indicatif et seront confirmer dans un prochain budget primitif (le compte administratif ayant pu être voté avant celui-ci).

Budget 2018 : Budget annexe Développement Commercial

Le Budget annexe Développement Commercial 2018 se résume comme suit :

- Section investissement : 32 843 €
- Section fonctionnement : 78 332 €

Unanimité

Vente des terrains communaux

La commune possède six terrains à bâtir à vendre. Cadastrés ZI 22 et ZI 119 (de a à f). Ces terrains ont été bornés par le géomètre début avril. Les superficies des terrains varient de 724 m² jusqu'à 904 m². Le maire demande aux membres du conseil municipal de fixer le prix de vente au mètre carré de ces terrains. La commune avait reçu une estimation de la part des Services du Domaine en 2015 et est toujours en attente de l'estimation pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité,**
de fixer le prix de vente à 110 € le m².

Lotissement dit du CBR « Derrière Les Murs » :

La commune a fait tout ce qui était possible juridiquement de faire pour dénouer les problèmes du lotissement CBR Derrière les Murs. Le maire rappelle que la société UGO BARTHE a déposé le bilan. Afin de terminer de solutionner les problèmes du lotissement, le maire invitera tous les colotis à une réunion mercredi 18 avril 2018 à 19H à la mairie.

Centre Bourg :

Certains pavés ont bougé sur la place du bourg Centre... Devant la pharmacie, la maison de santé et le Coccimarket... L'entreprise GOREZ est prévenue. Elle doit intervenir rapidement.

Salle communale :

Le maire propose aux conseillers présents le futur projet de construction d'une salle communale afin d'investir convenablement les recettes de la vente des terrains communaux. Les conseillers sont d'accord pour utiliser ces recettes utilement. Le besoin d'une salle communale se fait beaucoup ressentir par la population et les différentes associations.

11 novembre 2018 :

Thierry BRIANCON explique que les préparatifs du 11 novembre 2018 continuent... Une réunion aura lieu vendredi 6 avril à 13h30 à la mairie pour continuer de préparer cette journée.

Site Internet :

Pascal JEANNIOT, conseiller municipal, travaille sur la conception du site Internet. Une présentation de quelques pages du site est présentée. Il reste la mise en place des pages : commerçants, artisans etc... Pascal JEANNIOT s'occupera de prendre contact avec eux afin de finaliser le côté administratif... Le site de la mairie devrait être prêt d'ici l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.